



2024/009
7.5.5

Conseillers Municipaux	
En exercice	25
Présents	22
Pouvoirs	3
Exprimés	25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 5 janvier 2024, s'est réuni le **11 janvier 2024** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, Mme Katia de SAINT-JUST, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale FRABOULRIALLAND, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Yoann CARGOUE, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h35), M. Dominique CHARTIER, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD, M. Nicolas ROBIN, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : M. Roland GRANGER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Pauline RAGUET-FERRE.

M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Pierre-Yves HABAY
Mme Anne-Sylvie LE RESTE a donné pouvoir à M. Yoann CARGOUE
Mme Pauline RAGUET-FERRE a donné pouvoir à Mme Stéphanie GUILLET

☒ Mme Stéphanie GUILLET a été élue secrétaire de séance.

OBJET
**SUBVENTIONS,
COTISATIONS ET
PARTICIPATIONS**
2024

Katia de SAINT-JUST, adjointe en charge des ressources et moyens, présente les subventions, participations et cotisations proposées après avis des commissions spécifiques. Le Conseil municipal est invité à se prononcer quant à ces propositions, figurant au tableau d'attribution.

Mme l'adjointe rappelle que les Conseillers municipaux qui sont eux-mêmes administrateurs ou représentants d'associations ne peuvent prendre part au vote pour les subventions destinées auxdites associations.

COMMISSION SCOLAIRE **PARTICIPATIONS**

NOM ASSOCIATION	Proposition 2024	Observations
Ecole maternelle La Pierre Bleue Fournitures scolaires	32 € par élève	Pour infos effectif total au 01/01/24 : 97 élèves dont Nozay : 89 élèves et hors Nozay : 8 élèves
Fonctionnement	2 000,00 €	
Ecole élémentaire La Pierre Bleue Fournitures scolaires	32 € par élève	Pour infos effectif total au 01/01/24 : 184 élèves dont Nozay : 158 élèves et hors Nozay : 26 élèves
Fonctionnement	3 000,00 €	

SUBVENTIONS

Amicale Laïque Pierre Bleue Budget culturel - Ecole maternelle	6 € par élève Nozéen	
Budget culturel - Ecole élémentaire	6 € par élève Nozéen	
Sorties pédagogiques - Ecole maternelle	12 € par élève Nozéen	
Sorties pédagogiques - Ecole élémentaire	12 € par élève Nozéen	
Fonctionnement	800,00 €	
Association des Parents d'élèves Pierre Bleue	200,00 €	
O.G.E.C. Ecole Sainte Marie Fonctionnement	1 241,14€/élève mater. (56) 570,41€/élève élém (109) 131 679,12 €	Effectif élèves Nozéens : 56 élèves en maternelle + 109 élèves en élémentaire <i>L. CROCHARD ne prend pas part au vote pour les subventions et participations concernant l'école privée Sainte Marie, OGEC et APEL.</i>
Accueil Périscolaire – Fonctionnement	3 000,00 €	
Actions culturelles	6 € par élève Nozéen	
Classe de découverte et sorties pédagogiques	12 € par élève Nozéen	
A.P.E.L. Ecole Sainte Marie Fonctionnement	800,00 €	

COMMISSION SPORTS

NOS Omnisports	58 000,00 €	<i>C. BOUILLARD et S. RICHARD, membres du NOS, ne prennent pas part au vote</i>
Elan Nozéen	3 000,00 €	
Atelier théâtre	0,00 €	
Moto club nozéen	2 000,00 €	
Comité des courses cyclistes CCVC	1 500,00 €	
Société des Courses de Erbray-Moisdon- Nozay	500,00 €	

COMMISSION CULTURELLE

Chorale LORELEI	700,00 €	
Exceptionnel : 50 ans de l'association	2 000 €	
Comité des Fêtes de la Musique	4 500,00 €	<i>R. GOURDON, membre du Comité des Fêtes, ne prend pas part au vote</i>
ASPHAN	1 500,00 €	

COMMISSION SOCIALE

ADAPEI - Les Papillons Blancs	400,00 €	
Habitat Jeunes l'Odysée	400,00 €	
Vie Libre	200,00 €	
ADAR	100,00 €	
Rêves de clown – Bretagne	100,00 €	

DIVERS

U.N.C.	400,00 €	<i>O. GENESTE et P. MORTIER ne prennent pas part au vote</i>
--------	----------	--

COTISATIONS

Organismes	Proposition 2024	Pour rappel : montant 2023
A.F.D.M. L-At (Ass. des Maires)	ADHESION	1 110,69 €
C.A.U.E.	ADHESION	480,00 €
FDGDON POLLENIZ	ADHESION	651,00 €
AGORES (restauration municipale)	ADHESION	100,00 €
Fondation du patrimoine	ADHESION	500,00 €
Office National des Forêts	ADHESION	Contribution à l'hectare à titre indicatif 2023 : 24,24 €
Conseil national des Villes et Villages fleuris	ADHESION	225,00 €
ESP 44 (Espoir)	ADHESION	10,00 €
Association Prévention Routière	ADHESION	450,00 €
Association des Petites Villes de France (APVF)	ADHESION	504,18 €
Les Amis de la Gendarmerie	ADHESION	300,00 €

Vu les propositions d'attribution des subventions et participations aux associations transmises par les commissions municipales thématiques,
Considérant le montant de l'enveloppe budgétaire réservée aux subventions, participations et cotisations,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ➔ **ATTRIBUE** les subventions aux associations pour l'exercice 2024 telles que présentées ci-dessus (compte 6574 du budget général),
- ➔ **VOTE** les cotisations et adhésions suivantes aux organismes partenaires de la commune de Nozay pour l'exercice 2024 telles que présentées ci-dessus (compte 6281 du budget général),
- ➔ **PRECISE** que les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote des subventions destinées aux associations où ils sont représentants, adhérents ou administrateurs (tel que précisé en observations),
- ➔ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget général pour l'année 2024 de la commune de Nozay,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 16 janvier 2024

LE MAIRE,
JEAN-CLAUDE PROVOST



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le 16/01/2024